

Sommaire : Formation Inclusion p. 2 - PPCR = opacité, arbitraire, injustice p. 3 - Évaluations d'école p. 4

Appel de la Conférence nationale de 230 délégués

**STOP au chaos et à la mise en danger des personnels
et des élèves dans les établissements scolaires,
NON à l'inclusion systématique et forcée,
NON à l'Acte 2 de l'École inclusive !**

Jeudi 25 janvier 2024 : Tous en grève ! Manifestation nationale

POUR :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté,
- Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux,
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH,
- Le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive et de l'article 53 du projet de loi de finance créant les PAS.

Nous représentons des milliers de personnels de l'Éducation nationale et du secteur médico-social et des parents d'élèves qui nous ont mandatés dans plus d'une centaine de réunions partout en France.

Réunis avec la Fédération FO de l'Enseignement (FNEC FP-FO) à Paris le 17 novembre, nous avons dressé le bilan terrible de la politique d'inclusion systématique mise en place depuis la loi Boisseau-Montchamp de 2005 qui nie le droit aux élèves en situation de handicap de bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à leurs difficultés et le droit d'accéder à des qualifications et à l'émancipation. L'inclusion systématique et forcée dégrade considérablement les conditions de travail des personnels et d'apprentissage de tous les élèves !

L'acte 2 de l'École inclusive annoncé par le président Macron confirme qu'il veut aller jusqu'au bout de la destruction des structures spécialisées et adaptées, plaçant tous les personnels, les élèves et les familles dans des situations insupportables et maltraitantes. La mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) a déjà été imposée à l'Assemblée nationale avec l'article 49-3. Les PAS permettraient à l'Éducation nationale de mettre la main sur les notifications MDPH de manière à réduire encore l'accompagnement dû aux élèves !

Les économies sur le dos des services publics, des élèves les plus fragiles et des personnels, ça suffit !

La Conférence

- appelle les personnels dans tous les départements à se réunir en assemblées générales, en heures syndicales, en conférences départementales dans l'unité partout où c'est possible, pour préparer la grève et la montée nationale à Paris le 25 janvier : allons porter tous ensemble les revendications au ministère de l'Éducation nationale !
- s'adresse à toutes les fédérations de l'Éducation nationale, de la Santé et du Médico-Social, aux fédérations de parents d'élèves, pour préparer cette mobilisation dans l'unité.

PPCR - Accès à la classe exceptionnelle : renforcement de l'arbitraire !

Si le précédent « barème » pour l'accès à la classe exceptionnelle était jusqu'à présent une vaste blague puisque tout le poids du barème était porté sur l'appréciation, il n'y a maintenant **plus aucun barème**. **Tout repose sur l'avis** (« très favorable », « favorable », « défavorable ») de l'IEN, l'ancienneté dans le corps n'intervenant qu'à avis égal ! La Fédération FO de l'Enseignement (FNEC FP-FO) a donc voté contre les modifications imposées par le ministre lors du Comité Social d'Administration ministériel du 7 novembre.

Le SNUDI-FO, toujours opposé au PPCR et à son évaluation arbitraire, continuera d'exiger un déroulement de carrière basée sur l'ancienneté qui garantisse aux personnels qui ont effectué une carrière complète de **finir leur carrière au grade (classe exceptionnelle) et à l'échelon le plus élevé**.

Jusqu'à quand **les signataires du PPCR** (FSU, CFDT, UNSA) vont-ils continuer à apporter leur soutien à ces modalités de déroulement de carrière et d'évaluation des personnels, **incontrôlables** par les élus à la CAPD, **sans recours possible**, qui marquent le retour dans toute la Fonction publique du management par l'autoritarisme et l'arbitraire hiérarchiques auquel le Statut Général des fonctionnaires avait mis fin en 1946.

STAGE de formation syndicale

**Adaptation Scolaire et Scolarisation
des élèves en situation de handicap,
Inclusion scolaire systématique...**

Les situations ingérables et/ou dangereuses se multiplient dans notre département et partout en France en raison de l'inclusion systématique, faute de places en structures spécialisées ou par manque d'AESH.

**Stop à la souffrance de tous
dans les écoles !**

Vous avez droit à 12 jours de stage par an.

Ce stage est ouvert à tous, syndiqués, non syndiqués et adhérents d'une autre organisation.

Inscrivez-vous au plus tôt, vous recevrez ensuite par courriel les **documents** à transmettre à votre IEN ou coordonnateur PIAL. **Attention, cette demande de formation syndicale est à envoyer au moins un mois avant la date du stage, soit le 8 janvier au plus tard.**

**Pour vous
inscrire**



<https://forms.gle/tT3bhHgLAuQ4bF2v6>

Compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2023 pour le retour à la semaine de 4 jours à Avignon : déjà 605 signatures sur la pétition

Le comité d'enseignants pour le retour à la semaine de 4 jours sur 36 semaines avec la coupure du mercredi sur Avignon soutenu par le SNUDI-FO s'est réuni le mercredi 18 octobre 2023.

Les membres du comité ont fait le point sur la pétition : cette dernière reçoit un très bon accueil dans les écoles de la Ville et les enseignants, agents territoriaux, AESH et parents d'élèves la signent très largement. 605 signatures étaient recueillies à cette date.

Actions en cours et à venir

- Poursuite de la signature de la pétition et des visites d'écoles.
- Sollicitation des parents d'élèves élus pour diffuser la pétition le plus largement possible.
- Création d'une version de la pétition en ligne afin de permettre à davantage de personnes de la signer.
- Poursuite de la diffusion du tract reprenant les conclusions de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) - Dossier n°207 de juin 2017 édité par le ministère de l'Éducation nationale qui présente le bilan de l'évaluation de la réforme des rythmes scolaires mise en place en 2013 .
- Les écoles d'Avignon et Montfavet ont toutes reçu un projet de motion à présenter au vote du Conseil d'école.
- sollicitation de témoignages sur les conséquences sur la vie professionnelle et personnelle de la semaine à 4,5 jours et des dysfonctionnements du périscolaire via l'adresse du comité : semaine4joursavignon@gmail.com
- Le comité a pris la décision d'éditer un dossier spécial de 4 pages et de le diffuser aux collègues, aux écoles à la presse locale.
- Le comité organisera une autre réunion d'information syndicale à un horaire différent afin de permettre à d'autres enseignants et AESH de participer à notre action.
- Le comité demandera une audience à Madame le Maire une fois que la pétition aura été portée dans toutes les écoles de la ville. Un rassemblement sera organisé devant l'Hôtel de Ville et l'ensemble des enseignants, agents territoriaux, AESH et parents d'élèves de la ville seront invités.

L'inFORMATION syndicale indépendante :

<https://snudifo84.com/>

<https://www.facebook.com/snudi.fovaucuse.7>

<https://www.youtube.com/@SNUDI-FO84>

**La Force de FO
L'INDEPENDANCE**

snudi.fo84@free.fr

tél. 04 90 86 65 80

Lignes Directrices de Gestion
(LDG) des carrières

**La déclaration liminaire des représentants FO
au Groupe de travail académique
du 14 novembre 2023**

Nous réitérons notre revendication d'abrogation de la loi Dussopt de transformation de la FP et le rétablissement des prérogatives des CAP en matière de mutation et de promotion. Il aurait donc été plus utile de procéder à ces bilans de carrière dans les CAP compétentes.

La Fédération FO de l'Enseignement (FNEC FP- FO), qui n'a pas signé PPCR, continue de le condamner et en demandant l'abandon. Le PPCR maintient l'austérité et met en place l'arbitraire à tous les niveaux. Les modifications de ces LDG carrières ne font qu'aggraver encore ce constat.

La FNEC-FP-FO continue de revendiquer que **l'avis donné suite au 3^{ème} rendez-vous de carrière** ne soit pas pérenne. L'administration n'accorde aucun moyen aux collègues de se rattraper ou de faire valoir le travail accompli depuis le troisième rendez-vous de carrière. Nous réaffirmons notre demande que les collègues puissent demander une nouvelle inspection pour que leur évaluation soit revue à la hausse.

Nous demandons un contingent exceptionnel pour permettre la promotion de tous les agents promouvables depuis 2018, année de la mise en place de PPCR, qui ont reçu **une appréciation sans rendez-vous de carrière**.

Pour la **classe exceptionnelle**, la suppression de l'accès fonctionnel (viviers 1 et 2) qui modifie les règles en cours de route va léser les collègues ayant rempli les conditions nécessaires qui leur permettaient d'accéder au vivier 1 mais n'ont pas encore été promus. L'attention particulière annoncée par le décret du 4 août 2023 est bornée à la seule campagne 2024 et uniquement pour les personnels qui seraient promouvables en 2024, ce qui est loin d'être le cas pour tous.

Les promotions reposent **uniquement sur les avis posés par l'IEN dans le 1^{er} degré** et le chef d'établissement et l'IPR dans le 2nd. Il n'y a **pas de barème prévu**. En cas d'égalité seulement, l'ancienneté dans le corps intervient. Notons au passage que la prise en compte de l'ancienneté dans le corps pénalise de nombreux collègues comme les ex-instituteurs ou les collègues qui ont changé de corps (certifié qui ont obtenus une agrégation en interne par exemple). **Nous le contestons en demandons que l'ancienneté générale de service soit l'élément discriminant.**

Les évaluateurs ne doivent motiver que les avis « très favorables » et les avis « défavorables ». Les avis « favorables » qui ne permettront généralement pas d'être promu, seront les avis par défaut. Le principe d'une sélection des promus par le chef d'établissement et les inspecteurs, c'est vraiment **le pouvoir discrétionnaire en action**. La FNEC FP-FO demande que tous les avis soient motivés et contestables.

La FNEC FP-FO revendique **un véritable barème basé majoritairement sur l'ancienneté**.

La FNEC FP-FO rappelle sa revendication d'**un déroulement de carrière basée sur l'ancienneté qui garantisse aux personnels qui ont effectué une carrière complète de finir leur carrière au grade et à l'échelon le plus élevé**.

Comité Social d'Administration
ministériel du 7 novembre

Constante dans son opposition à l'arbitraire et à l'opacité instaurés par le PPCR dans le déroulement de carrière et particulièrement pour le passage à la Hors Classe et à la Classe Exceptionnelle, la Fédération FO de l'Enseignement (FNEC FP- FO) a déposé plusieurs amendements aux règles de déroulement de carrière lors du CSA ministériel du 7 novembre.

**FO propose d'en finir avec l'avis
Hors-Classe gravé dans le marbre :
FSU et UNSA s'y opposent !**

FO a toujours contesté le principe de l'évaluation couperet du **3^{ème} rendez-vous de carrière** qui arrête, selon des critères subjectifs centrés sur « **la manière de servir** », une appréciation « gravée dans le marbre » pour le passage à la hors-classe. Une mauvaise évaluation peut retarder le passage à la hors-classe de 6 ans voire plus.

Certains personnels qui ont été mal évalués lors du 3^{ème} rendez-vous de carrière (qui se déroule dans la 2^{ème} année du 9^{ème} échelon de la classe normale) ou évalués sur leur dossier administratif souhaitent pouvoir se rattraper et voir leur appréciation réévaluée à la hausse.

C'est pourquoi FO a proposé cet amendement :

« Les personnels qui en font la demande pourront bénéficier d'un nouveau rendez-vous de carrière. Une nouvelle appréciation de leur valeur professionnelle pourra être portée. Cette appréciation ne sera prise en compte dans le barème national que si elle est supérieure à l'appréciation précédemment portée. »

**POUR : FO, CGT, CFDT, SNALC
CONTRE : FSU, UNSA ABSTENTION : SUD**

L'Administration n'a pas retenu cet amendement.

**Classe exceptionnelle :
l'arbitraire le plus total !**

Avec ces nouvelles Lignes Directrices de Gestion Carrière, les promotions reposent uniquement sur l'avis (« très favorable », « favorable », « défavorable ») du supérieur hiérarchique (IEN, chef d'établissement et IA-IPR) **sans possibilité de RECOURS**.

Dès 2024, il n'y aura qu'un seul vivier à partir de l'échelon 5 de la hors classe, ce qui va **léser des collègues ayant rempli les conditions nécessaires** qui leur permettaient d'accéder au vivier 1 mais qui n'ont pas encore été promus. C'est pourquoi FO a demandé que les collègues promouvables au titre du vivier 1 le restent jusqu'à ce qu'ils soient promus et a déposé cet amendement en ce sens :

« Les personnels qui étaient promouvables au grade de la classe exceptionnelle au tableau d'avancement de l'année 2023 doivent rester promouvables au grade de la classe exceptionnelle au tableau d'avancement des années suivantes. »

**POUR : FO, UNSA, CFDT
CONTRE : FSU ABSTENTION : SNALC, SUD, CGT**

Le ministère n'a pas retenu cet amendement.

ÉVALUATIONS D'ÉCOLE

à l'initiative de FO, un avis adopté au Comité Social d'Administration académique du 21 novembre

Les Organisations syndicales FNEC FP FO, SUD éducation, FSU et CGT édu'c'action considèrent que les évaluations d'école instaurent le pilotage par les résultats, et le risque de mise en concurrence des établissements scolaires entre eux. Ces évaluations d'école s'inscrivent dans une logique de remise en cause du cadre national de l'école et de notre statut dans la droite ligne de l'expérimentation Macron à Marseille.

Rien dans les Obligations Réglementaires de Service ne permet de contraindre nos collègues de mettre en œuvre ce dispositif. De plus Ces évaluations participent à la dégradation continue des conditions de travail des enseignants du premier degré qui voient leur temps de travail s'accroître et ne répondent en rien aux besoins des personnels et des élèves.

C'est pourquoi nous vous demandons, dans l'immédiat, le respect du volontariat afin que toutes les écoles et collègues qui le souhaitent puissent se retirer de ce dispositif s'ils le souhaitent, dans l'attente de l'abandon pur et simple de ce dispositif d'évaluation.

Pour : FO, SUD, FSU, CGT Abstention : UNSA

Communiqué national : « Les évaluations d'école, c'est toujours NON ! »

« les organisations syndicales FSU-SNUipp, SNUDI-FO, CGT Educ'action, SUD éducation et SNALC continuent à exiger l'abandon des évaluations d'école, la fin des pressions hiérarchiques et des menaces de sanctions visant les équipes et les personnels s'y opposant ou refusant d'entrer dans un tel dispositif.

Elles invitent les collègues à continuer de résister aux pressions visant à tenter d'imposer ces évaluations d'école et à organiser collectivement la résistance, dans un cadre intersyndical. Elles continuent également de soutenir et d'accompagner les équipes qui subissent des pressions.

Nos organisations syndicales ont ainsi décidé de demander audience en commun auprès du ministre pour porter ces exigences et nos revendications sur ces questions. »

66 % de la cotisation est déductible de votre impôt.
Un reçu vous sera adressé pour votre déclaration de revenus.

L'adhésion peut se faire en ligne :
<https://boutique.macotisation.fr/formulaire/SNUDI-FO-Vaucluse/Adhesion-au-SNUDI-FO-vaucluse/YbLYBdr>

COTISATIONS DE BASE

Les collègues stagiaires (PES) débutent au 1^{er} échelon P.E. Ils sont promus au 2^e à la sortie de l'INSPE.

| ÉCHELONS | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|----------------------------|-------|-------|-------|-------|----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Prof. des Ecoles | 80 € | | | 163 € | 169 € | 173 € | 182 € | 192 € | 203 € | 216 € | 230 € |
| P.E. hors classe | 203 € | 213 € | 225 € | 240 € | 254 € | 266 € | 270 € | | | | |
| P.E. classe exceptionnelle | 236 € | 250 € | 260 € | 275 € | 1 ^{er} chevron 295 € | 2 ^e chevron 305 € | 3 ^e chevron 315 € | | | | |

| ÉCHELONS | 10 | 11 |
|--------------|-------|-------|
| Instituteurs | 172 € | 185 € |

MAJORATIONS

| | |
|------------------------------|--------|
| Enseignants ASH et PEMF | + 7 € |
| PEMF IEN - PEMF CPD | + 12 € |
| Chargé d'école | + 3 € |
| Directeur 2 - 4 classes | + 7 € |
| Directeur 5 - 9 classes | + 11 € |
| Directeur 10 classes et plus | + 14 € |

Temps partiel : cotisation au prorata du service effectué (50 %, 75 %, 80 %... de la cotisation)

En disponibilité ou en congé parental : 33 €

AESH : 50 € RETRAITÉ : 75 €

Chèque(s) à l'ordre de « SNUDI-FO 84 »

Plusieurs versements possibles (10 maximum) prélèvement des chèques aux dates que vous indiquerez.

A retourner à :
SNUDI-FO B.P. 80010
20 avenue Monclar
84004 AVIGNON cedex 01

Cotisation de base + Majoration = €

Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom :

Temps partiel : oui - non

Corps : Instit. - P.E. - PE Hors classe - PE Classe Exceptionnelle - PES - AESH

Quotité : %

Fonction : Adjoint - Directeur - PEMF - ASH - autre : à titre : définitif / provisoire

Nombre de chèques :

Echelon : Date de passage : Date de naissance :

École - localité : mat/élém/primaire Tél.

Adresse personnelle

Téléphone personnel mobile : Téléphone personnel fixe :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNUDI FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier.

E-mail personnel :

déclare adhérer au SNUDI-FO

Date et signature